

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 17 juillet 2015 portant inscription au titre de l'année 2015 au tableau d'avancement à l'échelon spécial à la hors-classe des personnels de direction

NOR : AFSN1530523A

La directrice générale du Centre nationale de gestion,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6141-1 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 21 *ter* et 23 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale du 16 juillet 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs d'hôpital hors classe ci-après sont inscrits, au titre de l'année 2015, sur la liste principale au tableau d'avancement à l'échelon spécial de la hors-classe des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée :

- 1 Claude VENTURA.
- 2 Raymond GOMBERT.
- 3 Richard BREBAN.
- 4 Philippe JEAN.
- 5 Francis MOREL.
- 6 Jean-Pierre RAULT.
- 7 Marie-Aude POISSON.
- 8 Élisabeth AOUN-SARLIN.
- 9 Michele SEGADE.
- 10 Élisabeth PACREAU-LEDAIN.
- 11 Norbert VIDAL.
- 12 Lin DAUBECH.
- 13 Philippe POIRIER.

- 14 Jacques LAFFORE.
- 15 Christian LEMETAYER.
- 16 Michel LOUIS-JOSEPH-DOGUE.
- 17 Jean-Rémy BITAUD.
- 18 Gérard MASSON.
- 19 Michel FIVET.
- 20 Marc-François GUIMBARD.
- 21 Marie-Aleth BONNARD.
- 22 Yves POUJADE.
- 23 Guy DANDEL.
- 24 Jean Jacques ROYER.
- 25 Maurice GAUTIER.
- 26 Yvon SPETEBROODT.
- 27 Catherine PAUL.
- 28 Marie-Claude CONDAMINE-PAIRE.
- 29 Benoit RAULT.
- 30 Jean LIENARD.
- 31 Patrick CAMPHIN.
- 32 Dominique PERRIER.
- 33 Marie-Christine CORBEL.
- 34 Jean Pierre PATOUT.
- 35 André RENAUD.
- 36 Alain LAGUERRE.
- 37 Jean-Claude LARDY.
- 38 Gérard DELAHAYE.
- 39 Christian QUEYROUX.
- 40 Raymond CHAFFANEL.
- 41 Bernard BARRAL.
- 42 Gilles-André CUCHET.
- 43 Jacques MEYOHAS.
- 44 Marie Noëlle BOUCHAUD.
- 45 Robert BRENGUIER.
- 46 Jean-Yves TEXIER.
- 47 Patrick LAMBERT.
- 48 André DURAND.
- 49 Jean-Pierre BATARD.
- 50 Jean-Marie BARBOT.
- 51 Roland GONIN.
- 52 Martine VENIARD.
- 53 Jean BARRAUD.
- 54 Jean Marie CHEVALIER.
- 55 Dominique LAFOUGE.
- 56 Gérard TAESCH.
- 57 José LAPINA.
- 58 Serge COUNY.
- 59 Roger GLEASTERMAN.
- 60 Bernard LENFANT.
- 61 Claude PAGET.
- 62 Philippe SEROR.
- 63 Bruno CESCO.

- 64 Pierre GONIN.
- 65 Laurence NART.
- 66 Gérard DE DARAN.
- 67 Luc THIEL.
- 68 Gilles ECHARDOUR.
- 69 Jean Marc GUIGUE.
- 70 Rolande CARPENTIER.
- 71 Benoit DEMAS.
- 72 Jean-Pierre GONDRAN.
- 73 Jean-Michel PERY.
- 74 Guy CHIAMBARETTO.
- 75 Hervé MAGOTT.
- 76 Marc SALERNO.
- 77 Micheline LEHUBY.
- 78 Philippe WERNERT.
- 79 Jean-Louis BARRALON.
- 80 Jean Pierre PERREARD.
- 81 Marie-Josèphe BESSET.
- 82 Gérard GRIMAL.
- 83 Gérald SAILLET.
- 84 Philippe DE LORME.
- 85 Pierre GABERT.
- 86 Jean Paul TETARD.
- 87 Christine PESCE.
- 88 Dominique MICHEZ.
- 89 Jean Luc PICHON.
- 90 Alain LECHERF.
- 91 Jean-Roger PAUTONNIER.
- 92 Hugues DUFÉY.
- 93 Léandre MARNAY.
- 94 Robert PEYRAT.
- 95 Gérard OLLIVIER.
- 96 Daniel PRANGE.
- 97 Jacques ADAM.
- 98 Jean-Paul PERROT.
- 99 Jean Pierre FRISCOURT.
- 100 Murielle ARONDEAU.
- 101 Jean-François DARBORD.
- 102 Martine REYMOND.
- 103 Claudine ANDRIEUX-BABAZ.
- 104 Catherine MAZE BLANDIN.
- 105 Catherine PAIN.
- 106 Catherine LESTIENNE.
- 107 Jean-Claude COQUEMA.
- 108 Christian JOLIVIERE.
- 109 Jacques TCHOUKRIEL.
- 110 Gérard MENUET.
- 111 Gilles MOULLEC.
- 112 Élisabeth CHRETIEN.
- 113 Jean Martin ANDARELLI.

114 Erik DUSART.
115 Pascal PICARD.
116 Jacques PONTIS.
117 Jean SERVIER.
118 Guy MATHIAUX.
119 Jean-Luc PALMA.
120 Jean GUICHETEAU.
121 Pierre PALUCH.
122 Yves CONDE.
123 Jean-Marc KILLIAN.
124 Michel BENTZ.
125 André SALAGNAC.
126 Jean-Claude BEUCHER.
127 Richard PIGNIER.
128 Michèle BERTRAND-PANEL.
129 Guy DUSAUTOIR.
130 Romain CABAUP.
131 Brigitte DE LA LANCE.
132 Philippe CIRRE.
133 Patrice LECOMTE.
134 Jean Michel ROSE.
135 Dominique CAPPELLI.
136 Antoine COULONDRE.
137 Catherine BARGHEON.
138 Christiane MICHELIN.
139 Brigitte SAL-SIMON.
140 Didier LARCHEVEQUE.
141 Michel PICHON.
142 Gilles HALIMI.
143 Olivier DESCAZOT.
144 Marie WARNIER.
145 Pierre BLEUNVEN.
146 Chantal BORNE.
147 Danielle BAUD.
148 Norbert CARL.
149 Jacques FOUGERE.
150 Michèle CADIOU.
151 Pierre MAGGIONI.
152 Pierre BECQUE.
153 Patricia NADAL.
154 Serge CROCHET.
155 Lyne ABRIBAT.
156 Marie-Renée TOULLEC.
157 Jean Louis PORTET.
158 Jean-Jacques OCHRYMCZUK.
159 Christine BIZIOT.
160 Élisabeth TURPIN.
161 Marie-Agnès AUBIN.
162 Philippe VERGER.
163 Maryse LEMAIRE.

- 164 Marie-Christine HIEBEL.
- 165 Odile BERTRAND.
- 166 Guy BOUDET.
- 167 Richard TOURISSEAU.
- 168 Hubert FAVELIER.
- 169 Patrick ABGUILLERM.
- 170 Martine CAMPA.
- 171 Jean Claude PICAL.
- 172 Rémy BRAJEUL.
- 173 Philippe DESMERGERS.
- 174 Jérôme LE THOMAS.
- 175 Jean DUFRAISSE.
- 176 Philippe MARQUET.
- 177 Jacques KOPP.
- 178 Didier BOURDON.
- 179 Pierre LAFFLY.

Article 2

Les directeurs d'hôpital hors classe ci-après sont inscrits, au titre de l'année 2015, sur la liste complémentaire au tableau d'avancement à l'échelon spécial de la hors-classe des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée comme suit :

- 1 Michel DESHAYES.
- 2 Yvon RICHIR.
- 3 Alain DOMINIQUE.
- 4 Georges RAKOTOVAO.
- 5 René ROMEZIN.
- 6 Alain TESSIER.
- 7 Jacqueline HELIES.
- 8 François-Marie CHAPUIS.
- 9 Corinne WILLIAMS-SOSSLER.
- 10 Élisabeth TOUTUT.
- 11 Jean-François CABON.
- 12 Patrick PLASSAIS.
- 13 Pierre GRESLE.
- 14 Michel BARTEL.
- 15 Hervé DANY.
- 16 Hélène LE ROY.
- 17 Patrick PENVEN.
- 18 Dominique BOUE.
- 19 Alain NESPOULOUS.
- 20 Yvan MANIGLIER.
- 21 Roland SANTANGELO.
- 22 Laurent GUIGNON.
- 23 Marie-Claire THERASSE.
- 24 Jean-Paul HOULIER.
- 25 Annick CLEMMER.
- 26 Michel ROSENBLATT.
- 27 Pascale CHAMPAGNOL-MAXIME.
- 28 Mathieu ACQUAVIVA.

29 Christian GARGAM.

30 Didier HOTTE.

31 Bernard LONGIN.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 17 juillet 2015.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHÂTENAY-RIVAUDAY-MAREL